



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0126

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une indemnité de conseil à monsieur Gilles Le Moal, trésorier principal de la Communauté urbaine

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0126**

commission principale :

objet : **Attribution d'une indemnité de conseil à monsieur Gilles Le Moal, trésorier principal de la Communauté urbaine**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil, lors de sa séance du 12 juin 2006, avait octroyé à monsieur Gilles Le Moal, trésorier principal de notre établissement depuis le 8 avril 2006, l'indemnité prévue par les textes réglementaires et notamment l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983. Cette indemnité de conseil s'élevait au montant du traitement brut correspondant à l'indice brut 100 des traitements de la fonction publique et était versée trimestriellement.

Il est proposé de poursuivre l'attribution à monsieur Gilles Le Moal, et pour la durée du mandat, d'une indemnité de conseil dans les mêmes conditions :

- montant du traitement brut correspondant à l'indice brut 100 des traitements de la fonction publique,
- versement trimestriel,
- révision de l'indemnité lorsque des améliorations de traitement modifieront la valeur de l'indice brut 100.

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet dans le cadre du budget primitif 2008 au compte 622 500, fonction 020 du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Attribue une indemnité de conseil au trésorier principal de la Communauté urbaine, monsieur Gilles Le Moal, pour la durée du mandat.

2° - Le montant de cette indemnité sera révisé sans nouvelle délibération lorsque des améliorations de traitement modifieront la valeur de l'indice brut 100. Elle sera versée trimestriellement.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet dans le cadre du budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 622 500 - fonction 020 du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.